



ARRETE N°063/2026

Portant interdiction à l'usage de bougies à incandescence, de cierges magiques ou tout accessoire assimilé dans les Etablissements Revenant du Public (ERP)

Pôle Technique

Arrêté A017_2026 soumis au contrôle de légalité

Nous, Maire de la ville de PETITE-ROSSELLE ;

VU le code général des collectivités territoriales, relatif aux pouvoirs de police du maire en matière de sécurité et de prévention des risques, notamment les articles L2212-1 et L2212-2 ;

VU le code de la construction et de l'habitation, notamment les dispositions relatives à la sécurité contre les risques d'incendie et de panique ;

VU l'arrêté du 25 juin 1980 modifié portant approbation des dispositions générales du règlement de sécurité contre les risques d'incendie et de panique dans les Etablissements Revenant du Public (ERP) ;

VU les risques d'incendies, de brûlures et de panique liés à l'utilisation de dispositifs à flamme nue et pyrotechniques au sein des ERP ;

CONSIDERANT les risques graves d'incendie, de brûlures, de mouvements de panique que représente l'usage de bougies à incandescence, cierges magiques et dispositifs assimilés ;

CONSIDERANT qu'il appartient au maire de prendre toutes les mesures nécessaires afin d'assurer la sécurité des personnes et des biens au sein des ERP de la commune, selon leur configuration, et de prévenir les accidents ;

ARRETONS

Article 1^{er} : L'usage de bougies à incandescence, cierges magiques ou tout accessoire assimilé produisant des flammes, des étincelles ou des effets pyrotechniques sont strictement interdits dans l'ensemble des ERP de la commune.

Article 2 : Le présent arrêté prendra effet à compter de sa signature. Tout manquement sera constaté conformément à la réglementation en vigueur.

Article 3 : Le Commissaire Principal, Chef du District de Police de Forbach ainsi que tous les Agents de la Force Publique, sont chargés chacun en ce qui le concerne de l'exécution du présent arrêté.

Petite-Rosselle, le 04 mai 2026

Le Maire :

Eric FEDERSPIEL

Copie à : D.G.S., Police Nationale, Presse UO Pte Rosselle,
Services Techniques, Police Municipale, CIS Forbach, Site Internet,
Service associations.



Pour le Maire
L'Adjoint délégué
OBRINGER R.